

Le 25 janvier 2022

Agissons en faveur de l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social pour garantir un accompagnement de qualité aux personnes vulnérables

Aujourd'hui, près d'un million de professionnels accompagne au quotidien les personnes fragiles : personnes en situation de handicap, majeurs protégés, enfants placés, femmes victimes de violences, personnes âgées, etc. Ils accompagnent sans relâche, jour et nuit, les personnes en situation de vulnérabilité à domicile ou en établissement. Ils sont à leur écoute, veillent à leur bien-être, à leur participation à la société, à leur santé, à leur sécurité, répondent au mieux à leurs besoins et leurs attentes.

Notre pays compte environ 10 millions de personnes vulnérables, soit 15% de nos concitoyens.

Or, aujourd'hui en France, le secteur social et médico-social connaît une crise profonde. 65 000 postes sont non pourvus, dont 6 500 en Auvergne-Rhône-Alpes. Epuisés, les professionnels sont de plus en plus nombreux à quitter ce secteur qui est marqué par un fort déficit d'attractivité et pour lequel les jeunes générations ne se forment plus alors que 150 000 départs à la retraite sont prévus d'ici 2025.

C'est la solidarité, au cœur de notre pacte social, qui est fragilisée, si le secteur associatif ne peut plus fonctionner normalement. Les tensions de recrutement menacent la continuité de l'exercice de nos missions. Or, ces professionnels formés et qualifiés sont la clé de voûte indispensable à la France pour garantir une réelle effectivité des droits des personnes vulnérables : le droit à l'éducation, le droit de se nourrir, de se loger, d'avoir accès à un emploi, aux soins et de participer pleinement à la vie en société.

Les premiers perdants face à cette situation sont évidemment les personnes accompagnées.

Face à nos sollicitations, le gouvernement a déjà engagé des mesures favorables au secteur. Des premiers efforts ont été réalisés dans le budget de la sécurité sociale pour 2022, mais ils sont encore insuffisants.

En effet, faute d'accord financier des conseils départementaux, les revalorisations annoncées dans notre secteur ne peuvent être mises en œuvre pour tous les salariés exerçant les mêmes métiers du soin cités dans le PLFSS. En outre, la différence de traitement dans les équipes pluridisciplinaires entre les soignants et les autres catégories de personnel crée de fortes tensions sociales internes aggravant la situation déjà très tendue par les nombreuses absences, au détriment (ou au mépris) des personnes accompagnées. Il y a urgence à agir !

Nous attendons donc un soutien de l'Etat à très court terme et à l'occasion de la conférence sociale demandée par le Président de la République et prévue en février 2022 :

- des **moyens financiers** permettant la reconnaissance de **tous les professionnels** du secteur social et médico-social,
- des engagements forts en faveur de l'**attractivité des métiers** du secteur social et médico-social.

Nous comptons sur votre aide pour que les personnes concernées, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent quotidiennement ne soient pas oubliés une fois de plus !

Marie-Laurence MADIGNIER
Présidente
Collectif Handicap 69



Valérie BENOTTI
Présidente,
Unapei Auvergne-Rhône-Alpes



Dominique LEBRUN
Présidente
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes



Marisa LAI-PUIATTI
Présidente
FAS Auvergne-Rhône-Alpes



Jean-Pierre ROUILLON
Délégué régional référent
Nexem Auvergne-Rhône-Alpes



Laure MONTAGNON
Déléguée régionale
FEHAP Auvergne-Rhône-Alpes



Bruno DANDOY
Délégué régional
GNDA

